Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 31/1940 (1940)

Artikel: Des bibliothèques scolaires
Autor: Julier, Auguste
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-112767

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DEUXIÈME PARTIE

Des bibliothèques scolaires.

I. De leur utilité.

Dans tous les plans d'études des écoles primaires, la langue maternelle occupe une place très importante, la première même quant au nombre d'heures qui lui est consacré dans les divers degrés. Elle comprend la lecture, la grammaire, l'orthographe et la composition, pour n'en nommer que les principales parties.

Mais donne-t-elle, en général, des résultats en rapport avec le temps affecté à son enseignement ? Nous nous souvenons que lors des examens du recrutement, la composition obtenait ordinairement, dans la plupart des cantons, la moyenne la plus faible, que même des jeunes gens qui avaient suivi des écoles secondaires n'arrivaient pas à la première note.

Or, comme la composition est certainement le criterium des connaissances acquises dans la langue maternelle, nous pouvons affirmer que l'étude de cette branche présente des déficiences, des lacunes sérieuses. Sans doute, pour être juste, il faut faire la part des difficultés qui s'y rencontrent. Nulle autre matière n'exige autant la collaboration de toutes les facultés intellectuelles et morales. Cette faiblesse dans la langue ne se constate pas seulement à l'école primaire, mais aussi dans l'enseignement secondaire et même supérieur. Les examens le prouvent suffisamment. Que de travaux, en effet, qui, à l'inélégance et à l'incorrection du style, joignent une désolante sécheresse d'idées, l'abus des lieux communs et des chemins battus, l'absence d'originalité et de personnalité. Des hommes compétents affirment qu'aujourd'hui on ne sait plus parler ni écrire le français.

Et cette plaie n'est pas en voie de guérison. Loin de là. A notre époque d'affairisme, de matérialisme, de course effrénée au lucre, on délaisse l'idéal, on néglige la qualité pour la quantité ; le style académique, littéraire, cède le pas au jargon des romans et des journaux, du commerce et de l'administration ; pourvu qu'on se fasse comprendre : telle est la réponse que l'on obtient parfois de ceux à qui l'on fait remarquer le peu de correction de certaines formes ou expressions. La loque dont on affuble la belle dame qu'est la langue française ne vient-elle pas de la négligence à se former sérieusement, à se perfectionner, ou au moins à se maintenir à un certain niveau acquis, en utilisant la lecture des bons auteurs et en s'astreignant constamment à un travail soigné, préparé, revu et corrigé ? Quelqu'un disait un jour, et avec raison, que pour réussir dans n'importe quelle entreprise, il faut 2% d'intelligence et 98% d'effort.

Or, la lecture est un merveilleux instrument d'acquisition, non seulement d'idées, de connaissances nombreuses et variées, mais d'expressions correctes, claires, précises, parfois poétiques et harmonieuses. Il est certain que bien des connaissances peuvent s'acquérir par d'autres moyens : l'observation et l'expérience personnelle, l'enseignement du maître. Seulement ces moyens ont des limites. D'abord il existe une quantité de choses qu'il nous est impossible d'observer ou d'expérimenter. Et quel temps exigerait ce procédé ! Combien auraient, comme l'entomologiste Fabre, le temps et la patience de passer des heures, des journées entières à observer tel insecte, à le suivre dans tous ses mouvements, ses allées et venues ? Puis de quel degré d'observation est-on capable dans le jeune âge, au temps des études ? Ils sont innombrables les jeunes gens qui voient, mais ne regardent pas, qui passent de longs moments à divaguer, à laisser leur esprit voltiger sur une foule d'objets frivoles.

Ensuite, un maître ne peut aider que pendant un temps relativement très court, pendant quelques années de scolarité, tandis que la lecture, qui a commencé dès la première année d'école, peut se poursuivre tous les jours et toute la vie : elle est, pour ainsi dire, le couronnement de l'école. Aujourd'hui son utilité, disons mieux, sa nécessité devient plus tangible, car les études sont poussées très loin, et en raison de la concurrence, le succès dans les affaires exige un travail supplémentaire volontairement consenti.

Du reste, bon nombre d'hommes se sont formés presque seuls, c'est-à-dire par la lecture. C'est le cas, en particulier, de Mme de Sévigné, de J. J. Rousseau, de L. Veuillot.

La plupart des grands écrivains français des XVII, XVIII

et XIXe siècles avaient lu les anciens, les auteurs du moyen âge. Nous concédons que leur vive intelligence leur avait rendu ces lectures très profitables, mais enfin, ils recouraient à des modèles.

A la formation intellectuelle par la lecture, il faut aussi joindre la formation morale. Le livre, a-t-on dit, est une âme. C'est donc quelque chose de vivant, qui parle, enseigne ; qui est capable d'exhorter, d'émouvoir et de persuader. Mais ajoutons immédiatement que c'est une arme à deux tranchants. Il est entendu qu'il n'est question ici que de bons livres, c'est-à-dire de ceux qui ennoblissent l'âme, l'éclairent d'une saine lumière, encouragent au bien, relèvent les volontés défaillantes ; qui nous mettent en communication avec les grands hommes, dont les exemples peuvent parfois exercer une influence bienfaisante et définitive sur notre vie.

Puisque la lecture offre de si précieux avantages, il est utile, nécessaire même, d'en inspirer et d'en développer le goût à tous les âges, à toutes les classes de la société.

A cet effet, il importe de commencer par la jeunesse ; car les goûts, les habitudes se prennent plus facilement dans les premières années de la vie.

Cultiver dans les enfants le goût de la lecture sera donc une tâche que l'éducateur ne perdra pas de vue et à laquelle il consacrera tous ses efforts, dussent les résultats n'être pas toujours proportionnés à la peine qu'il s'est donnée. Voilà pourquoi nous croyons qu'une école présentera toujours une grosse lacune si les élèves n'y trouvent pas l'occasion de se livrer à la lecture au moyen d'une bibliothèque si modeste soit-elle, et d'y avoir une lecture journalière libre, silencieuse, de dix à quinze minutes dans un livre intéressant, adapté à leur degré d'instruction et ordinairement choisi par eux-mêmes. Cela, évidemment, en dehors des leçons de lecture habituelles dans le manuel de classe, en dehors aussi de leurs lectures facultatives à la maison. Nous sommes certain que les instituteurs qui ont employé ce moyen ont constaté au bout de peu de temps des progrès dans la composition et dans le langage de leurs élèves. D'une manière générale, les élèves qui lisent rédigent mieux que ceux qui ne lisent pas. Dans son récent ouvrage « Les leçons de pédagogie d'un Manuel de lecture américain », Mgr Dévaud met en pleine lumière l'importance de la lecture et des bibliothèques scolaires. Citant un article du « Catholic School Journal » édité à Chicago, il proclame que « la bibliothèque est le cœur de l'école ».

Ce n'est pas seulement aux élèves que profitent les bibliothèques scolaires. Par elles, bien des livres pénètrent dans des familles,

dans des milieux ouvriers ou campagnards à instruction peu développée et où l'on n'achète pas de livres, soit par manque d'argent, soit par insouciance. En famille, les grandes personnes lisent volontiers, ne serait-ce que par passe-temps, les ouvrages que les enfants apportent de l'école. Souvent les écoliers sont les lecteurs publics des veillées ou des heures de loisir. Et voilà un excellent trait d'union entre l'école et la famille. Puis, c'est un moyen d'entretenir la vie de famille en éloignant de l'auberge, des distractions souvent aussi coûteuses que malsaines.

* * *

Mais comment le maître parviendra-t-il à donner à l'élève le goût de la lecture, à lui faire prendre l'initiative de lire de son propre chef, comme s'exprime Mgr Dévaud, à le décider à demander spontanément des livres de lecture ? Nous reconnaissons que ce ne sera pas chose facile et qu'il lui faudra beaucoup de savoir-faire et de persévérance. Il y arrivera dans une certaine mesure en lisant à ses élèves, tous les jours ou au moins plusieurs fois par semaine, une page d'un livre intéressant et qu'il aura soin, immédiatement après l'avoir lue, d'expliquer, de commenter, en signalant les expressions élégantes, originales, les nobles pensées, les sentiments délicats, les renseignements ou connaissances utiles à retenir. Il s'efforcera aussi d'inspirer aux élèves l'estime des livres. Il leur parlera, à cet effet, du travail considérable qu'ils ont coûté ; il leur rappellera la valeur qu'on attachait autrefois aux manuscrits, aux premiers livres imprimés ; le soin qu'on mettait à les tenir à l'abri du vol ou de la destruction ; les châtiments qu'on réservait à ceux qui gâtaient, perdaient les livres, ou se permettaient même simplement de les mépriser publiquement. Ces châtiments équivalaient souvent à ceux qu'on destinait aux voleurs d'or ou de bijoux. Si aujourd'hui ces sanctions ont été singulièrement adoucies ou même n'existent plus, les livres n'ont pas cessé pour autant d'être grandement appréciés. Avec raison, on les considère toujours comme de véritables trésors, qu'on s'efforce de conserver dans le meilleur état possible et de préserver de la destruction.

Il s'agit aussi de soigner, comme le dit encore Mgr Dévaud dans ses « Leçons de pédagogie d'un manuel américain », de cultiver avec sollicitude l'attitude intérieure de l'enfant, ses dispositions de cœur et de volonté à l'égard de la lecture par des procédés variés et intéressants qui mettent son activité en éveil, comme les images, les dessins, les leçons de choses, les exercices de conversation sur des sujets lus, etc.

Certains éducateurs, heureusement très rares, redoutent les livres de lecture qui, selon eux, effacent l'originalité, détournent de l'action, portent aux rêveries prolongées et au pédantisme, font énoncer des jugements empruntés, présentent souvent des théories opposées à la vie réelle. Ils citent volontiers le mot de Gœthe : « La vie journalière en apprend plus que le livre le plus propre à exercer une influence. » Ils prétendent encore que les jeunes gens commencent assez fréquemment par de bons livres, puis finissent par de mauvais ; qu'ils perdent le goût du travail et que ceux de la campagne abandonnent les champs pour les villes. Que répondre, sinon que toute médaille a son revers, que les choses les meilleures donnent lieu à des abus. Ces éducateurs, voudraient-ils supprimer toute lecture pour éviter tels ou tels abus ? Il serait alors bien plus radical de ne pas même enseigner à lire. Au reste, les inconvénients redoutés résultent moins de la lecture elle-même que de son usage défectueux ou de certains vices d'éducation chez le lecteur.

Mais ce n'est pas tout de recommander la lecture, d'y faire prendre goût, de la rendre aussi facile que possible ; il faut encore, au moins pendant le stage scolaire, qu'elle soit dirigée et surtout contrôlée. « Les jeunes gens, disait Plutarque, ont besoin de plus de surveillance et de direction dans leurs lectures qu'il n'en a fallu pour leur apprendre à marcher. »

D'abord dirigée. Pour cela, le maître doit connaître assez exactement le caractère de chacun de ses élèves, ses dispositions, ses goûts, ses aptitudes spéciales, si possible ses besoins futurs. Un livre qui convient à un tel ne convient pas à un autre. Il en est ici comme des estomacs : chacun a ses préférences, ses caprices.

Ensuite contrôlée. Inutile de dire que ce contrôle sera précédé de directives concernant la manière de lire avec profit. Les lectures, a dit quelqu'un, ressemblent à des voyages en chemin de fer : on va loin et vite ; on voit beaucoup, mais on retient peu. Elles peuvent aussi se comparer à des visites d'exposition : on voit de tout, mais on ne voit rien et souvent on en sort avec un mal de tête.

Que reste-t-il de ces lectures où l'on a dévoré pages sur pages, livres sur livres ? Des souvenirs vagues, confus, la vanité de pouvoir dire qu'on a lu tels ouvrages, tels auteurs. Oui, Rollin a raison quand il affirme qu'on songe plus à lire beaucoup qu'à lire utilement.

Le maître conseillera donc d'abord de lire peu à la fois, lentement, très lentement, afin que les idées pénètrent dans l'esprit comme s'infiltrent dans le sol les gouttes d'une pluie lente et fine ; ensuite de relire de temps en temps certains passages parti-

culièrement beaux par le fond ou la forme, et d'y réfléchir, de chercher à les graver dans la mémoire ; enfin de prendre des notes, qu'on accompagnera parfois de réflexions ou d'appréciations personnelles. A propos de ces notes, nous conseillons, pour les élèves les plus avancés, qui manifestent un goût et des aptitudes spéciales pour la lecture, le procédé des fiches. Ce sont des indications, des renseignements se rapportant à telle ou telle branche : littérature, histoire, sciences, etc. et qu'on conserve dans des enveloppes ou cases dont l'ensemble forme ce qu'on appelle le fichier. Les fiches offrent l'avantage de pouvoir être consultées facilement lorsqu'il s'agit de retrouver un renseignement, une citation, un chiffre dont on a besoin.

Il serait bon aussi de conseiller le résumé d'un chapitre lu ou le tableau synoptique d'un livre entier. Ce travail ne pourrait être exécuté que par les élèves du degré supérieur. En ce qui concerne les tout jeunes lecteurs, ce qu'on peut exiger d'eux, c'est qu'ils soient à même, au moment du contrôle, de répondre à certaines questions du maître, de rappeler quelques idées principales, de donner l'impression générale que leur a laissée la lecture d'un livre. Un cahier-contrôle pourrait rendre de bons services. Dans ce cahier, peu volumineux, l'élève inscrirait le titre du livre lu, le nom de l'auteur, le thème développé dans l'ouvrage, le nom de quelques personnages avec leur caractère, leur rôle dans l'action, enfin une très courte appréciation de l'œuvre.

Puisque la lecture bien faite procure des avantages si nombreux et si grands, il est compréhensible qu'un peu partout on ait songé ou qu'on songe à établir des bibliothèques publiques et à doter un nombre considérable d'écoles, parfois toutes les écoles d'un pays, de bibliothèques appelées pour cette raison bibliothèques scolaires.

Dans les pages qui suivent, nous donnerons quelques précisions sur la création, l'extension, le choix des livres, l'organisation, l'entretien etc. de ces bibliothèques d'écoles.

II. Création et extension des bibliothèques scolaires.

Aujourd'hui, des bibliothèques mises à la disposition de l'école existent dans presque tous les pays d'Europe. Leur nombre est particulièrement considérable aux Etats-Unis. En Suisse, tous les cantons possèdent des bibliothèques scolaires plus ou moins nombreuses. Dans plusieurs, toutes les communes ont de par la loi l'obligation d'en avoir une.

A ce sujet, nous donnerons ci-après un certain nombre de renseignements que, par l'intermédiaire du Département de

l'instruction publique du Valais, nous avons demandés à une douzaine de cantons confédérés, à savoir : Berne, Soleure, Argovie, Zurich, Saint-Gall, Uri, Tessin, Grisons, Neuchâtel, Genève, Vaud, Fribourg, Valais. (Nous avons pensé que les réponses d'une douzaine d'Etats suffiraient à donner une idée exacte de ce qui concerne les bibliothèques scolaires en Suisse.)

Ces renseignements ont été fournis avec une telle bienveillance et d'une manière si complète que nous nous faisons un devoir d'exprimer aux Départements de l'instruction des cantons nommés ci-dessus notre gratitude la plus sincère et la plus vive.

Voici d'abord ce qui a rapport à la création, à l'importance et à l'usage de ces bibliothèques. Nous transcrivons les indications telles que nous les avons reçues. (Elles concernent la situation avant 1940.)

Vaud. Dans ce canton, 773 classes sont actuellement pourvues d'une bibliothèque, contre 425 qui ne le sont pas encore suffisamment. Ces bibliothèques contiennent 50 000 volumes. Leur institution a été recommandée bien avant 1930, date de la dernière loi scolaire, qui les a rendues obligatoires par l'article 27. Elles donnent de bons résultats, mais dans une mesure encore indéterminée.

Neuchâtel. La loi sur l'enseignement de 1872 disposait que les élèves des écoles publiques pouvaient recevoir des prix en récompense de leur conduite et de leur travail. Mais la Commission scolaire était libre de renoncer à cette distribution de prix et recevait alors de l'Etat un certain nombre de volumes destinés à l'alimentation de la bibliothèque scolaire. Elle devait contribuer à l'achat d'ouvrages pour une somme égale à celle dépensée par l'Etat ; en outre, elle avait l'obligation de présenter chaque année au Département de l'instruction un rapport sur l'état et l'alimentation de la bibliothèque. La loi de 1889 a maintenu les dispositions de celle de 1872 et y a ajouté : « Chaque localité a, dans la règle, une bibliothèque scolaire ».

La loi de 1908, actuellement en vigueur, dispose, art. 62 : « Chaque localité doit posséder une bibliothèque scolaire. L'Etat participe à la fondation ou à l'alimentation des bibliothèques par une subvention ou le don de volumes, à la condition que les communes y contribuent de leur côté par l'achat d'ouvrages pour une somme au moins égale et qu'elles présentent chaque année au Département de l'instruction publique un rapport sur l'état et le développement de leurs bibliothèques ».

Ces bibliothèques rendent de grands services. En 1938, le nombre des prêts a été de 87 030 livres.

Genève. D'après l'article 200 du Règlement scolaire, il existe une bibliothèque gratuite pour chacune des écoles primaires et complémentaires. Le Département fournit chaque année un certain nombre de livres dont il reste propriétaire.

L'idée d'une bibliothèque scolaire remonte presque au début du nouveau Collège de 1559, où une bibliothèque lui fut ajoutée. Cette bibliothèque devint plus tard la Bibliothèque publique et universitaire.

Dans toutes les autres écoles, une bibliothèque fut installée au fur et à mesure des besoins. Comme ces bibliothèques sont officielles, elles sont obligatoires pour chaque école, et le budget cantonal pourvoit à leur entretien.

Les rapports des inspecteurs d'écoles signalent chaque année une forte mise à contribution de ces bibliothèques par les élèves, et ils remarquent que les travaux de français des élèves qui lisent sont ordinairement supérieurs à ceux des autres.

Un essai de création d'une bibliothèque pour chaque classe n'a pu être poursuivie, pour des raisons financières.

Fribourg. On trouve des bibliothèques locales à l'usage des écoles primaires ; elles sont surtout développées dans les sept chefs-lieux de district et dans les écoles des paroisses les plus importantes.

Dans ce canton, il existe des bibliothèques depuis au moins cinquante ans ; mais c'est durant les vingt-cinq dernières années qu'elles se sont multipliées. En 1905, la Direction de l'instruction publique a encouragé leur institution et a procédé à des distributions d'ouvrages aux écoles les plus avancées en instruction et en éducation. Elles restent néanmoins facultatives. Les résultats s'avèrent déjà bons ; mais on espère les voir plus tangibles. Le personnel enseignant s'efforce d'obtenir le goût des lectures et des recherches personnelles de la part des élèves et des jeunes gens des cours complémentaires.

Valais. Il existe des bibliothèques scolaires dans quelques centres importants, comme Brigue, Viège, Sierre, Sion, Monthey, etc. Elles sont entretenues par des subsides communaux. L'Etat y a déjà participé aussi, mais pas d'une manière régulière. Il faut pourtant dire qu'il entretient les bibliothèques des trois collèges classiques et des Ecoles normales, sans compter les livres de prix qu'il fournit chaque année aux collèges de Brigue, de Sion et de Saint-Maurice.

Les élèves des degrés supérieurs de l'école primaire, ainsi que les jeunes gens des cours complémentaires, peuvent utiliser les bibliothèques paroissiales ou de cercles de jeunesse, dont le nombre est déjà assez considérable et s'accroît d'année en année.

Tessin. D'après la loi actuelle, chaque commune doit posséder une bibliothèque, et le budget communal verse annuellement au moins 10 fr. à chaque école pour achat de livres. Le nombre de ces bibliothèques est, en ce moment, d'environ 250. Leur introduction à titre facultatif remonte à environ cinquante ans. La loi de 1914 les a rendues obligatoires.

D'après l'article 141 de la loi, les livres sont fournis par le Département. Ceux d'une autre provenance sont soumis à l'approbation de l'inspecteur. Pour intensifier et élargir l'action des bibliothèques, le canton fournit directement des livres et verse des subsides à la « Bibliothèque pour tous ».

Berne. Dans ce canton, on compte 612 bibliothèques allemandes sur 663 localités scolaires, et 130 bibliothèques françaises sur 169 localités scolaires. Elles sont en partie mixtes, c'est-à-dire qu'elles sont à la fois scolaires et populaires.

Elles existent depuis fort longtemps, sans qu'on puisse préciser la date. En général, elles donnent satisfaction au point de vue des résultats. On désire que non seulement chaque école, mais chaque classe ait sa bibliothèque. Ce désir est déjà réalisé dans les grandes localités.

Soleure a des bibliothèques depuis 1836. Elles sont obligatoires et donnent de bons résultats.

Zurich. 150 écoles sur 230 ont leur bibliothèque. Leur institution remonte au siècle dernier. Une bonne partie est de fondation récente. La loi du 2 février 1913 prévoit la participation de l'Etat. En 1938, 93 communes à écoles primaires et 57 communes à écoles secondaires ont reçu 10 927 fr. de subsides.

Chaque année, le Conseil d'instruction donne une liste d'ouvrages nouveaux de littérature juvénile dont l'achat est subventionné.

Les résultats désirés sont atteints.

Argovie. Dans de nombreuses communes existent des bibliothèques pour écoles primaires. Dans les grandes communes, principalement dans les villes, ces bibliothèques furent fondées au siècle dernier. Dans les petites communes, la fondation eut lieu plus tard. Jusqu'à présent, les bibliothèques scolaires n'étaient pas obligatoires ; mais on prévoit l'inscription de cette obligation dans la nouvelle loi scolaire, qui est à l'étude.

Uri. Dans chaque commune, il y a une bibliothèque plus ou moins grande. Ces bibliothèques datent de la fin du XVIIIe siècle.

Lucerne. Des bibliothèques scolaires officielles existent dans ce canton. En outre, on y compte une vingtaine de bibliothèques privées ou particulières. Il faut y ajouter de nombreuses bibliothèques paroissiales (80 sur 89 paroisses) à l'usage des écoliers et des grandes personnes. Dès 1866, le gouvernement favorisa les bibliothèques par des subsides. On reconnaît les services rendus par ces bibliothèques surtout aux enfants des villes et des centres industriels, où ils sont souvent abandonnés à eux-mêmes. Les lectures, paraît-il, exercent sur les enfants une heureuse influence et décident parfois de leur vocation.

Grisons. Il existe dans ce canton environ cinquante bibliothèques pour écoles primaires. Leur fondation remonte au milieu du siècle dernier, grâce surtout au Comité scolaire évangélique. Ces bibliothèques sont facultatives. Elles sont entretenues à l'aide des subsides communaux et de ceux de l'Association cantonale de bienfaisance.

Pour l'obtention des résultats, on désirerait un contrôle meilleur. Le développement de ces bibliothèques n'est ni possible,

ni désirable, car il est plus simple et plus rationnel que les écoles se servent à l'une des sections de la Bibliothèque populaire suisse, à Coire. Ainsi elles ont toujours des livres neufs, n'ont besoin d'aucun local spécial, et ne s'embarrassent pas de vieux livres hors d'usage ou peu lus. C'est aussi bien plus économique.

III. Choix des livres.

On connaît le songe de Gutenberg au moment où il allait révéler son invention. Il entendit une voix qui lui disait d'une part le bien immense qui résulterait de l'imprimerie, de l'autre le mal incalculable qu'elle engendrerait aussi.

Les bibliothèques peuvent, elles aussi, être très utiles ou très pernicieuses, suivant les livres qu'elles contiennent. Il s'agit donc de n'y introduire que des ouvrages irréprochables au point de vue moral. Les enfants et les jeunes gens sont facilement impressionnables et leurs impressions durent longtemps, parfois toute la vie. On les compare à une cire molle qui reçoit aisément les moindres empreintes. Voilà pourquoi le choix des livres de lecture doit être confié à des personnes sérieuses, compétentes, qui n'auront pas une confiance aveugle aux recommandations intéressées des libraires, ni aux jugements trop louangeurs dont certains catalogues accompagnent les nouveaux livres.

Peut être considéré comme bon tout ouvrage qui respecte la religion et les bonnes mœurs, l'autorité, la patrie, la famille, qui provoque des sentiments louables, encourage à remplir le devoir, lutte contre le vice, instruit, ne dérègle pas l'imagination. Un pharaon, qui avait institué, dit-on, la première bibliothèque du monde (il s'agissait alors de manuscrits), fit mettre sur la porte qui y conduisait ces mots : « Trésor des remèdes de l'âme ». Or, le mot remède implique l'idée d'une nourriture qui guérit de la faiblesse, remet dans son milieu, donc qui n'empoisonne pas. Ainsi une bibliothèque ne doit renfermer qu'une nourriture saine pour l'esprit et le cœur.

A propos du choix des livres pour bibliothèques scolaires, disons un mot de ce qu'on peut appeler la littérature enfantine. Trop longtemps cette littérature a été d'une écœurante nullité. A part les contes de Perrault, *Don Quichotte*, *Robinson Crusoé* et quelques autres publications, il était difficile de trouver quelque chose de recommandable. Peu à peu, au cours du siècle dernier, on s'est mis à composer des lectures qui n'étaient plus des niaiseries morales sans intérêt, capables de dégoûter à tout jamais de la morale et de la lecture. Des collections diverses, des publications périodiques et de bons livres ont alimenté la curiosité

des enfants, charmé leur imagination, formé leur jugement et leur goût. De vrais talents se sont employés à cette tâche : Jean Macé, Jules Verne, Girardin et bien d'autres. Il existe aujourd'hui une bibliothèque appelée « Bibliothèque rose », qui contient une provision abondante de lectures enfantines [1].

En somme, il faut s'en tenir à ce principe : pas de livres nuisibles, pas de livres inutiles, rien que des livres utiles.

Le choix des livres devrait être confié à des personnes au courant de la pédagogie, telles qu'inspecteurs, membres des commissions scolaires, instituteurs et institutrices. Ces personnes auraient l'avantage de mieux connaître les besoins et les dispositions des lecteurs, le genre de lectures convenant à tel milieu. On souhaiterait aussi l'institution, dans chaque canton, d'une commission qui établirait et tiendrait à jour une liste officielle de livres que les acheteurs pourraient consulter avec profit. Cela se pratique déjà dans plus d'un canton, notamment à Zurich, où s'édite un catalogue très complet qui mentionne le titre des ouvrages, les noms d'auteurs, le format et le nombre de pages, le prix et la librairie éditrice. Dans le canton de Vaud, le *Bulletin officiel* du Département de l'instruction publique donne aussi, de temps en temps, des listes de livres destinés aux différents degrés de l'école primaire.

En ce qui concerne l'usage des bibliothèques scolaires, nous sommes d'avis de faire deux groupes de lecteurs : celui des jeunes de huit à douze ans, et celui des plus âgés, de douze à quinze ou seize ans. Aux petits, qui commencent à goûter la lecture, on remettra des œuvres courtes, qui ne fatiguent pas l'attention et conviennent à la mobilité de l'esprit, qui enchantent l'imagination et émeuvent le cœur. Rien de meilleur que les beaux faits de l'histoire biblique, de l'histoire nationale, les biographies d'enfants, de jeunes gens ou d'hommes remarquables. Ajoutons-y encore des livres d'histoire naturelle avec la description d'animaux intéressants, les récits de voyages écrits par les voyageurs eux-mêmes, comme les *Voyages en Afrique*, par Levaillant, les *Voyages autour du monde*, par le capitaine Cook, etc. Ne donnons pas trop facilement des fables et des fictions. En général, ces œuvres quoique souvent animées, donc propres à retenir l'attention renferment trop d'énigmes, d'allusions à la vie que les tout jeunes lecteurs ont de la peine à comprendre. Avant un certain âge, les enfants ne sont pas en mesure de se rendre compte de l'utilité de ces détours littéraires pour la formation ou l'amusement de l'intelligence.

[1] Librairie Hachette 79, Boulevard St-Germain, Paris (VIe).

Puis, pas d'ouvrages de vulgarisation de seconde main ou de qualité inférieure, sous prétexte qu'ils sont remis à des enfants ; mais des œuvres estimées à bon droit dans chaque spécialité. Dès l'âge de huit ans, en effet, les enfants peuvent comprendre certains récits historiques, certaines descriptions et goûter déjà l'élégance de la forme, car leur esprit est plus ouvert aux histoires qu'on ne le croit généralement. Dans ce domaine, il existe aujourd'hui de véritables richesses qu'on n'utilise pas parce qu'on les ignore ou qu'on les croit peu accessibles aux jeunes intelligences.

Ce n'est que de douze à quinze ans, avons-nous dit, que l'esprit de l'enfant est suffisamment formé pour qu'il puisse lire avec utilité des productions purement littéraires. Mais ces productions ne doivent non plus être quelconques et choisies au hasard. C'est le moment de faire aborder la lecture de quelques grands auteurs classiques. On peut également conseiller l'un ou l'autre roman historique, le récit de grandes inventions ou découvertes, la littérature alpestre, c'est-à-dire le récit d'ascensions célèbres, la description de beaux panoramas. Dans les campagnes, on réservera une place aux livres traitant de questions agricoles.

Du premier choix des livres dépend souvent le succès de la lecture. Faisons aimer quelques ouvrages bien choisis ; les autres viendront ensuite plus nombreux et plus variés.

Le service des livres se ferait plus facilement et plus rationnellement à l'aide d'un catalogue qui renfermerait la répartition des ouvrages en plusieurs séries : la première pour les enfants à partir de sept ans ; la deuxième pour ceux qui auraient au moins dix ans et la troisième pour ceux de plus de douze ou treize ans. Cela se pratique à Zurich. Dans ce canton existe un catalogue qui porte une liste de livres pour chacune des années scolaires.

Si l'établissement d'un catalogue, surtout d'un catalogue ordonné comme celui de Zurich, rencontre trop de difficultés financières, rien n'empêche la publication, au début de chaque année dans les revues pédagogiques, d'une liste de livres nouveaux avec indication du degré scolaire auquel ils conviennent. Les personnes chargées des bibliothèques n'auraient qu'à conserver ces listes pour avoir à leur disposition un catalogue fort utile. Sans ces facilités, bien des maîtres ne voudraient pas prendre l'initiative de créer une bibliothèque, car ils seraient trop embarrassés pour le choix et l'achat des livres. Et si le personnel enseignant se désintéresse des bibliothèques scolaires, il est à présumer que très rares seront ceux qui feront les premières démarches en faveur de ces utiles institutions.

IV. Organisation et service des bibliothèques.

a) *Ressources.* — Les bibliothèques scolaires étant un précieux instrument de culture, elles font partie du matériel de classe au même titre que les tableaux, les cartes de géographie, les manuels. C'est donc tout d'abord à l'Etat et à la Commune qu'incombent leur création et leur entretien. On l'a du reste compris depuis de longues années dans beaucoup de pays d'Europe. En Suisse, d'après une enquête que nous avons faite, la plupart des gouvernements cantonaux et un grand nombre de communes accordent des subsides aux bibliothèques scolaires. Ainsi, en 1937 et en 1938, le gouvernement bernois a versé à ces bibliothèques respectivement 7575 et 7490 fr.

Aux ressources provenant de l'Etat ou des communes peuvent s'ajouter celles qui proviennent parfois d'associations de bienfaisance, comme c'est le cas dans le canton des Grisons ou de dons de particuliers qui s'intéressent aux œuvres de jeunesse. Il est certain que si l'école a su donner aux enfants l'amour de la lecture, et si cette lecture profite quelquefois aux parents, on trouvera aisément des personnes généreuses qui collaboreront d'une manière ou d'une autre à l'entretien et à l'enrichissement des bibliothèques scolaires.

On peut recourir aussi aux cotisations volontaires ou obligatoires des élèves qui utilisent les bibliothèques. Ils auront ainsi le sentiment qu'elles sont un peu leur propriété et ils s'y intéresseront davantage.

Une autre source de recettes, ce sont les soirées récréatives ou théâtrales organisées par les écoliers, comme cela a lieu dans plusieurs régions, notamment dans le canton de Vaud.

Est-il nécessaire d'ajouter que les librairies font souvent des conditions extrêmement avantageuses aux commandes d'une certaine importance. Or, pour augmenter le nombre de livres à commander, plusieurs bibliothèques, celles d'un district ou d'un canton par exemple, pourraient s'entendre et dresser une liste unique.

Du reste, une bibliothèque scolaire n'a pas besoin d'être riche pour rendre d'utiles services. Dans certaines classes ou écoles, quelques rayons d'une armoire ordinaire ou d'une étagère suffisent pour cinquante, cent ou cent cinquante volumes. Il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, d'avoir une bibliothèque jusque dans le moindre village. Plusieurs localités assez rapprochées peuvent posséder une bibliothèque commune.

Pour des raisons assez sérieuses, d'hygiène surtout, nous n'avons jamais vu de bon œil les bibliothèques dites « circulantes ».

b) *Placement des livres.* — Pour loger les livres, nous préférons une vitrine où les volumes sont visibles du dehors. Cette vitrine fermera hermétiquement, afin que la poussière n'y entre pas. On y déposera quelques substances qui éloignent les insectes et empêchent les moisissures, telles qu'acide phénique, naphtaline, camphre, térébenthine, pyrèthre, benzine, etc. On aura soin de l'aérer de temps en temps.

Les livres y seront placés par genre de lectures ou par répartition entre les différentes catégories de lecteurs. Chaque livre sera couvert d'un papier solide et de couleur agréable, brun clair, par exemple. Son dos portera le titre, le nom de l'auteur, le numéro d'ordre. L'armoire ou la vitrine contiendra également un catalogue, un cahier de contrôle pour les prêts, le règlement de service, le tableau des directives pour rendre la lecture profitable.

c) *Surveillance et service des bibliothèques.* — Pour la surveillance de la bibliothèque et le service des livres, on prendra de préférence un membre du personnel enseignant. Là où existe une bibliothèque pour chaque classe, cas encore très rare, le maître de classe est tout désigné pour ce travail. Là où une bibliothèque unique sert à plusieurs classes ou écoles, le bibliothécaire sera choisi par la Commission scolaire ou par l'Inspecteur. Il est entendu que la haute surveillance des bibliothèques revient de droit à ceux qui les ont fondées ou qui les entretiennent. Voici les réponses des cantons auxquels nous avons demandé à qui l'on confiait chez eux la surveillance et le service des livres.

Genève : la surveillance incombe aux directeurs d'école et le service à un instituteur.

Fribourg : au corps enseignant, et, parfois, dans les villes, à un service spécial.

Vaud : aux maîtres avec l'aide des élèves.

Neuchâtel : surveillance exercée par la Commission scolaire — bibliothécaire choisi dans le personnel enseignant — Dans les grandes communes, la suveillance est confiée au personnel administratif de la Direction des écoles.

Tessin : aux instituteurs, sous le contrôle des inspecteurs. En vertu du Règlement, il existe une commission de cinq membres chargée de l'organisation et de la surveillance des bibliothèques annexées aux écoles élémentaires et supérieures. Cette commission est nommée par le Conseil d'Etat.

Valais : au personnel enseignant.

Grisons : à l'instituteur ou au pasteur.

Soleure : aux maîtres (art. 42 de la loi).

Argovie : surveillance à la commission scolaire ; distribution des livres au maître.

Zurich : aux autorités locales.

Lucerne : au maître nommé par la Commission scolaire.

Uri : au personnel enseignant de concert avec le personnel ecclésiastique de la localité.

Berne : surveillance et service exercés par les communes.

La tenue d'une bibliothèque exige plusieurs qualités de celui qui en a la charge : une certaine instruction, surtout des connaissances en littérature ; un jugement sûr pour se prononcer sur la valeur littéraire et morale des livres ; l'amour de l'ordre, de la propreté, de l'exactitude et de la régularité ; enfin la serviabilité jointe à une dose assez forte de patience.

C'est pourquoi il est à souhaiter que, déjà à l'Ecole normale, on prépare le futur instituteur au rôle de bibliothécaire. C'est là un devoir important, puisqu'on lui confiera plus tard un précieux outil de culture intellectuelle et morale. D'après notre enquête, nous pouvons affirmer qu'en Suisse l'organisation actuelle des bibliothèques scolaires est bonne, c'est-à-dire pratique. Il suffit d'en augmenter le nombre partout où les finances le permettent ; mais nous savons qu'aujourd'hui l'Etat et les Communes ont à faire face à quantité d'autres tâches plus urgentes. Aussi faudra-t-il peut-être attendre des temps meilleurs pour donner aux bibliothèques scolaires un nouvel essor.

Conclusions.

De ce qui précède nous tirons les conclusions suivantes :

1. La lecture est un excellent instrument de culture intellectuelle et morale ; il faut donc encourager l'établissement de bibliothèques scolaires. Chaque école, du moins chaque cercle scolaire, devrait avoir la sienne.

2. Le personnel enseignant a le devoir de cultiver chez les élèves le goût de la lecture et d'utiliser le mieux possible les bibliothèques scolaires par un contrôle bien entendu.

3. La création, l'entretien et le développement de ces bibliothèques demandent avant tout le concours financier de l'Etat et des Communes ; puis celui du personnel enseignant qui s'efforcera d'y intéresser les autorités et la population des localités où il exerce ses fonctions.

4. Le choix des livres sera, de préférence, laissé à une commission spéciale dont feraient partie des membres du corps enseignant et au moins un ecclésiastique.

5. La surveillance générale des bibliothèques scolaires revient à l'Etat, qui l'exerce par ses inspecteurs d'écoles ou des commissions spéciales, ou encore aux Communes, par l'intermédiaire de leurs commissions scolaires ou directeurs d'écoles.

6. Le service des livres sera confié ordinairement aux membres du personnel enseignant désignés à cet effet par l'autorité compétente.

7. Chaque bibliothèque doit posséder un catalogue imprimé ou manuscrit, un règlement et un registre de contrôle.

AUGUSTE JULIER, *professeur.*

La Commission pour le choix de Lectures destinées à la jeunesse, aux bibliothèques scolaires et populaires et au Bulletin bibliographique.

Une constatation s'impose au début de cette étude : l'existence d'une littérature immorale qui risque de contaminer nos enfants.

La presse quotidienne a cité en son temps des cas navrants de délinquants précoces, intoxiqués par une publicité, par une imagerie, fixe ou mouvante, et une littérature odieuses :

« Deux jeunes gens de 15 et 17 ans se sont sinistrement distingués en assassinant à Jully (France) cinq personnes, afin d'assouvir leur soif d'aventures. Triste fruit des mauvaises lectures, nourriture habituelle de ces malheureux ! »

« A Bordeaux, pendant le même mois, quatre garçons de 14 ans achetèrent trois revolvers et une carabine, et partirent ensemble vivre la vie d'aventures. Alors qu'ils se ravitaillaient à coups de carabine, des paysans les arrêtèrent et les ramenèrent à leurs familles. C'est *Nick Carter illustré* qui les avait séduits. »